



Robe de mariée commandée non payée intégralement

Par **Espace**, le **20/02/2010** à **01:17**

Bonjour, j'ai un magasin de vente de robes de mariée, lorsqu'une cliente commande une robe, elle me verse un acompte variable selon le montant de la commande, je passe la commande auprès de mon fournisseur qui m'expédie et me facture la robe, lorsque je la réceptionne la cliente doit régler le solde de cette commande avant la date du mariage (c'est inscrit sur le bon de commande qu'elle a signé). Seulement pour des raisons indépendantes de ma volonté il arrive que des clientes annulent ou reportent leur mariage, mais ne me règlent pas pour autant le solde de leur commande.
Je me retrouve donc avec une robe non payée intégralement et qui dort dans ma réserve. Que puis-je faire ? Puis-je la remettre en vente, une fois passé la date du mariage prévu au départ ? j'ai une robe depuis plus de 2 ans par exemple dont je n'ai pas de nouvelle de la cliente !!!